

Berchem-Sainte-Agathe, le 9 janvier 2014

Mesdames, Messieurs les Conseillers
communaux

Objet : Conseil communal du 19.12.2013 – Réponse écrite à l'interpellation de Monsieur Nicolas STASSEN concernant le dossier « Ecole secondaire » et la suite donnée à la motion ad hoc.

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Par la présente, veuillez trouver la réponse à la question de Monsieur Nicolas STASSEN concernant le dossier « Ecole secondaire » et la suite donnée à la motion ad hoc.

Concernant la publication sur le site internet, l'article 84 par. 3 de la Nouvelle loi communale exige la publication des questions écrites et orales (ainsi que les réponses qui y sont apportées) sur le site internet de la commune. Cet article ne s'applique pas aux motions.

Par contre, le registre de la séance publique du Conseil est bien publié sur le site internet communal après son approbation, en ce y compris les interpellations et les propositions de motions.

Concernant les contacts du Collège des Bourgmestre et Echevins avec les acteurs administratifs du dossier concernant l'étude de faisabilité d'une implantation d'une école secondaire à Berchem-Sainte-Agathe et l'état des discussions entreprises, le Bourgmestre et l'Echevin de l'Enseignement ont rencontré le cabinet Nollet en charge des infrastructures. La Communauté française souhaite d'abord explorer la piste des locaux disponibles avant d'investir dans de nouveaux bâtiments. Il faut savoir que la création d'un établissement pouvant recevoir 1000 élèves représente un investissement de 15 000 000 d'euros.

Quant aux responsables de l'ADT, rencontrés également, ceux-ci nous communiqueront d'ici peu le résultat du recensement qu'ils sont en train de réaliser.

Concernant la destination du domaine, le Collège a saisi l'opportunité de l'achat du domaine pour préserver une bulle d'oxygène, que forment les terrains sportifs extérieurs et la verdure qui l'entoure, "dans la ville". Cet achat permettra surtout à la Commune d'augmenter son offre d'infrastructures sportives.

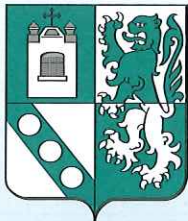
Concernant la demande de subside, le Collège a reçu une suite favorable de la COCOF pour la rénovation et l'achat d'infrastructures sportives. La question de la création d'une école secondaire n'est donc pas à l'ordre du jour. La priorité pour l'instant est de trouver la formule gagnante quant à la gestion de ce domaine sportif. Les élèves de la future école située rue des Chalets pourront profiter également de la large offre sportive qui sera disponible sur le site.

**Cabinet du
Bourgmestre**

Votre corresp. :
Sébastien GYSEN
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82
Fax : 02 464 04 97

Courriel : sgysen@1082berchem.irisnet.be



Berchem-Sainte-Agathe

**Cabinet du
Bourgmestre**

Votre corresp. :
Sébastien GYSEN
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82
Fax : 02 464 04 97

Courriel : sgyesen@
1082berchem.irisnet.be

Concernant la situation actuelle d'occupation des classes et du nombre total de locaux de classes disponibles à l'école primaire communale sise place Roi Baudouin, pour l'année scolaire 2013-2014, il y a actuellement 27 locaux utilisés en permanence dont 21 qui peuvent accueillir une classe titulaire et 6 locaux plus petits qui ne peuvent être utilisés que pour les cours philosophiques, de néerlandais, ou de remédiation, ainsi que les garderies et la salle informatique.

Deux locaux sont pour le moment utilisés par les deux classes maternelles qui partiront à l'Ecole 7 Etoiles quand les travaux du pavillon seront terminés. Ce qui permettra aux 2 classes primaires d'Openveld 2 d'être transférées aux Glycines.

Pour l'année scolaire 2013-2014, nous avons 19 classes titulaires aux Glycines

Concernant la Maison de repos Val des Fleurs prochainement désaffectée au profit du nouvel établissement MRS, le Collège a effectivement demandé un descriptif architectural et un état des lieux.

Concernant le scénario de "montée en charge" de la population d'élèves des classes de la future école maternelle et primaire située rue des Chalets se déroulera comme suit :

Un cycle de classes maternelles : une classe accueil, une classe de première maternelle, une classe de deuxième maternelle et une classe de troisième maternelle.

Soit 4 classes de 25 enfants = 100 enfants

Deux cycles de classes primaires : un cycle accueillera les élèves de maternelle de l'école Monnet, l'autre cycle accueillera des maternelles de l'école Openveld ou de 7 étoiles.

Les autres maternelles de 7 étoiles et Openveld iront à l'école les Glycines.

Soit 12 classes de +/-24 enfants = 288 enfants dont 48 enfants par année.

Total pour les primaires francophones communales:

Ecole Glycines : 3 ou 4 classes de 24 enfants chaque année

Ecole Monnet : 2 classes de 24 enfants chaque année.

Concernant la suite réservée à l'interpellation récente du ministre-président Rudi Vervoort envers les bourgmestres bruxellois en vue de mobiliser les communes dans le dossier de création de places supplémentaires notamment dans l'enseignement secondaire, l'appel à projets permet des agrandissements d'infrastructures existantes plutôt que le financement de nouvelles écoles.

Concernant une éventuelle initiative dans ce dossier en vue de favoriser une étude de faisabilité d'implantation d'une école secondaire d'enseignement général sur le territoire de Berchem-Sainte-Agathe, nous estimons que la motion de demande d'étude n'est pas nécessaire pour l'instant. Ce seraient des frais inutiles pour le budget communal alors que les différents cabinets ministériels mettent en place de cellules d'étude à cet effet.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers, l'expression de notre considération distinguée.

Par ordonnance,
Le Secrétaire communal,


Philippe ROSSIGNOL

Le Bourgmestre,


Joël RIGUELLE